



RAPPORT SUR LE TRAVAIL FORCÉ ET LE TRAVAIL DES ENFANTS

Le présent document constitue le rapport d'ITI inc. (ci-après « ITI ») au sens de la *Loi sur la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement* (ci-après la « Loi ») du Canada pour l'année financière qui s'est terminée le 31 décembre 2023. Nous énoncerons ci-dessous les politiques et processus mis en place afin de prévenir et d'évaluer le potentiel esclavage et travail des enfants dans le cadre de nos activités et au sein de notre chaîne d'approvisionnement.

NOTRE STRUCTURE, NOS ACTIVITÉS ET NOTRE CHAÎNE D'APPROVISIONNEMENT

Depuis 1991, ITI accompagne les entreprises qui désirent améliorer leur compétitivité en proposant des solutions informatiques performantes et un service d'experts-conseils humain. ITI est une société québécoise ayant son siège social dans la ville de Québec. Nos activités principales touchent cinq piliers technologiques :

- Réseautique et sécurité : réseautique filaire ou sans-fil, cybersécurité, etc.
- Environnement de travail moderne : outils de productivité et de collaboration, gestion des accès et des identités, etc.
- Infrastructure et centre de données : serveurs, stockage, virtualisation de postes, gestion de données, etc.
- Transformation infonuagique : migration et modernisation cloud, etc.
- Intelligence d'affaires et analytiques : stratégies axées sur les données

La chaîne d'approvisionnement d'ITI vise principalement l'acquisition de biens et services auprès de fournisseurs internationaux, nationaux et locaux. Notre chaîne d'approvisionnement est majoritairement composée de fournisseurs de matériel informatique, technologique et de logiciels.

RISQUES DE TRAVAIL FORCÉ ET DE TRAVAIL D'ENFANTS DANS NOS ACTIVITÉS ET NOTRE CHAÎNE D'APPROVISIONNEMENT

Nous sommes conscients que les entreprises qui œuvrent dans la revente de matériel informatique sont confrontées à un risque qui peut être substantiel relativement au travail forcé et de travail d'enfants dans leur chaîne d'approvisionnement.



NOS PROCESSUS ET POLITIQUES

Code de conduite et valeurs corporatives

Selon nous, une bonne gouvernance est essentielle à la saine pérennité d'une entreprise. Chez ITI, l'éthique est une des valeurs principales qui guident nos actions et nos décisions. Nous optons pour la transparence, l'intégrité et l'honnêteté, car nous savons que ceux-ci sont primordiaux afin de construire et maintenir de solides relations. L'humain prime sur tout le reste.

Notre Code de conduite permet d'établir des attentes comportementales qui correspondent aux valeurs d'ITI. Notre Code de conduite s'applique à tous les employés d'ITI, à la direction ainsi qu'au conseil d'administration. Nous demandons aux membres de notre équipe d'agir avec intégrité, respect, transparence, autant avec leurs collègues, nos clients que nos partenaires. Nous encourageons également nos employés à dénoncer toute situation qui ne respecte pas les principes énoncés dans notre Code de conduite. Tout manquement signalé sera examiné et des mesures appropriées seront prises, le cas échéant.

ITI a mis en place un programme de formation non seulement au niveau technique, mais aussi afin de maintenir une culture conforme aux valeurs de l'entreprise. Les nouveaux employés doivent également, dans le cadre de leur intégration, prendre connaissance et accepter notre Code de conduite et toutes les autres politiques.

Recrutement, diversité et inclusion

ITI prône la diversité et l'inclusion. Nous pensons que nos différences nous poussent à penser différemment. C'est pourquoi ITI favorise l'accès à l'égalité en emploi et encourage les femmes, les minorités ethniques et visibles, les autochtones et les personnes handicapées à postuler pour nos offres d'emploi. Nous travaillons à devenir un employeur inclusif pour tous et toutes, et à voir l'unicité comme source d'innovation. Notre processus de recrutement rigoureux et nous nous assurons de respecter les exigences réglementaires, notamment en effectuant des validations de préemploi exhaustives.

Choix des fournisseurs, partenaires et sous-traitants

ITI a mis en place un programme et un processus de vérification diligente relativement à nos sous-traitants qui se soumettent à des obligations similaires à celles contenues dans notre Code de conduite. En 2024, nous souhaitons étendre ce processus complet à nos fournisseurs. À l'heure actuelle, nous nous assurons que nos fournisseurs principaux ont des codes de conduite, des politiques relatives à l'esclavage et/ou des certifications en lien avec le respect des droits humains. Il est important pour ITI de s'entourer de partenaires partageant les mêmes valeurs que nous et qui placent l'humain au centre de leurs activités.

Nous proposerons dans les prochains mois de la formation pour sensibiliser les employés aux risques de travail forcé et de travail d'enfants dans nos activités et notre chaîne d'approvisionnement.



Démarche ESG

En 2024, ITI a débuté une démarche visant à développer et à implanter une stratégie ESG (environnementale, sociale et de gouvernance) au sein de notre entreprise. Cette démarche inclut l'évaluation de notre impact sur l'environnement (consommation d'énergie, gestion des déchets), l'évaluation d'aspects sociaux (relations avec les employés et engagement communautaire), et l'examen des structures de gouvernance (composition du conseil d'administration et transparence).

Cette initiative est menée en collaboration avec une firme externe spécialisée en stratégie et transformation ESG, et supervisée par un comité ESG interne. À ce stade-ci dans la démarche, nous avons procédé à une étude auprès de nos différentes parties prenantes pour mieux déterminer nos objectifs et nos cibles.

EFFICACITÉ ET CONCLUSION

Dans le but d'améliorer constamment nos processus et nos pratiques en lien avec la prévention et la détection de l'esclavage moderne et le travail forcé dans notre chaîne d'approvisionnement, ITI travaillera à mesurer l'efficacité de la présente déclaration. Également, ITI continuera de suivre l'évolution réglementaire et les pratiques de notre industrie.

APPROBATION

Le présent rapport a été approuvé par le conseil d'administration d'ITI inc. en conformité avec l'article 11 (4) a) de la Loi.

Conformément aux exigences de la Loi, et en particulier de l'article 11, je, soussigné, atteste que j'ai examiné les informations contenues dans le présent rapport pour l'entité mentionnée ci-dessus. Sur la base de mes connaissances et après avoir fait preuve d'une diligence raisonnable, j'atteste que les informations contenues dans le présent rapport sont véridiques, exactes et complètes à tous égards importants aux fins de la Loi, pour l'année de référence mentionnée ci-dessus.

Jonathan Legault, Président

2024-07-03